



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

*Collectivité territoriale porteur du projet : Mairie de Magland
Nom du correspondant : COLIN Claire
Fonction : responsable du Service Enfance-Jeunesse
Coordonnées :
1021 rue Nationale 74300 Magland
Tél. : 07 76 71 89 33
e-mail : animateur@magland.fr*

Une politique éducative forte traduit au sein de la commune depuis 1998, socle du futur PEDT

Le Projet Educatif Territorial est avant tout une démarche à l'initiative de la commune et c'est la raison pour laquelle il semblait judicieux de préciser l'engagement de la commune en direction de l'Enfance et de la Jeunesse.

Depuis plus de 17 ans, la Ville de Magland s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire.

La Municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Cette réflexion a été conduite dès le milieu des années 90, notamment avec le concept d'aménagement des rythmes périscolaires et extrascolaires des temps de l'enfant, et poursuivie ensuite au début des années 2000, avec l'arrivée des premiers dispositifs et contrats éducatifs (mise en place d'un CEJ).

Cette démarche communale forme le socle sur lequel la commune peut aujourd'hui s'appuyer. Le concept était né d'une volonté politique visant à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'Enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels). Il a servi à mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants.

Avec le temps, nous avons en effet constaté la multiplication et la superposition des dispositifs et leur manque de coordination. Le besoin d'une mise en cohérence s'est donc révélée afin de fédérer les acteurs et rendre lisibles les différentes actions éducatives existantes.

Toutefois, tout ce qui relevait du champ scolaire entrainait peu dans le choix politique mis en place. Or, articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes.

La Commune de Magland a évolué aujourd’hui, dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d’un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l’intégration et l’épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d’accès à l’autonomie. En effet, si l’école a pour mission première la démocratisation de l’accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n’est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C’est pourquoi la Politique éducative conduite à l’échelle de la Commune s’attache à mettre en cohérence l’action de l’ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs du service enfance jeunesse et du centre de loisirs, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce Projet Educatif Territorial partenarial.

Sommaire

1. Projet Educatif Territorial : présentation	P 5
Définition et objectifs	P 6
Intérêts	P 7
La démarche	P 8
2. Organisation de la consultation et présentation du comité de pilotage	P 9
Les étapes de la concertation	P 10
La composition du comité de pilotage	P 11
Le fonctionnement et le rôle du comité	P 12
3. Présentation du territoire et des services existants	P 13
Présentation sociodémographique et présentation des acteurs associatifs et culturels	P 14
Présentation de l'organisation scolaire sur la commune	P 18
Les atouts et contraintes du territoire	P 20
Présentation des services existants	P 22
4. Evaluation du précédent contrat	P 24
Présentation de la méthode	P 25
Evaluation du PEdT : objectifs et plan d'actions	P 26
Evaluation du PEdT : le fonctionnement	P 31
Evaluation du rythme scolaire et de l'organisation du service par les familles	P 34
5. Mise en œuvre du temps périscolaire sur la commune	P 36
Organisation de la semaine	P 37
L'accueil du matin	P 38
La pause méridienne	P 39
Les différents services proposés à partir de 16h30	P 41
Les modalités d'inscription au service	P 45
Zoom sur le lien école/service périscolaire	P 46
6. Mise en œuvre du temps extrascolaire sur la commune	P 47
L'accueil de loisirs 3-11 ans	P 48
Le Service Animation Jeunesse 11-17 ans	P 50
7. Objectifs 2018/2021 pedt et évaluation	P 51

1^{ère} partie :

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL :
PRESENTATION

Le Projet Educatif Territorial : définition et objectifs

Le Projet Educatif Territorial est avant tout une démarche à l'initiative de la collectivité qui se porte volontaire pour mettre en place ce dispositif, accompagnée par les services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) jusqu'à sa contractualisation. Le projet doit apporter de la cohérence sur le parcours éducatif de l'enfant avant, pendant et après le temps scolaire.

Le changement de rythme scolaire a été un élément déclencheur pour revisiter l'organisation du temps périscolaire et extrascolaire* afin d'y apporter une meilleure cohérence. **Il est proposé de poursuivre cette démarche de concertation à travers ce contrat.**

Le PEdT cherche à atteindre différents objectifs :

- ✓ Inciter à la concertation entre les différents acteurs qui rayonnent autour de l'enfant afin d'apporter une meilleure cohérence dans l'action éducative.
- ✓ Proposer une offre d'activités éducatives sur le temps périscolaire, en complémentarité avec les établissements scolaires.
- ✓ Déterminer les besoins éducatifs du territoire et les traduire en objectifs partagés
- ✓ Déterminer un plan d'actions évaluable permettant d'atteindre les objectifs fixés par le comité.

Il est également recherché de proposer une organisation et une tarification favorisant la fréquentation régulière de tous les enfants ; et de favoriser le développement de la formation des acteurs éducatifs (parents, élus, directeurs d'école, agents territoriaux, membres associatifs).

*Le temps périscolaire est le temps qui juxtapose l'école soit le matin, avant l'ouverture, la pause méridienne et « l'après 16h30 ». Le temps extrascolaire correspond aux périodes de vacances scolaires, mercredis et week-end.

Le Projet Educatif Territorial : intérêts

Pour l'organisateur, en l'occurrence la commune, le PEdT permet un assouplissement de la réglementation :

- ✓ L'assouplissement du taux d'encadrement sur le temps périscolaire : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans et sur le temps des mercredis : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.
- ✓ La prise en compte d'intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement
- ✓ Dépôt d'une déclaration d'accueil de loisirs à partir d'une durée minimale d'une heure de fonctionnement au lieu de deux heures.

Au-delà de l'aspect réglementaire, le 1^{er} contrat a déclenché d'autres effets induits et notamment :

- ✓ La consolidation des relations avec les partenaires éducatifs par une meilleure écoute des besoins des familles et une réponse adaptée
- ✓ L'inscription de certains enfants sur les activités sportives et culturelles de la commune (exemples : karaté, école de musique) suite au TAP.
- ✓ Le renforcement de l'engagement de la commune dans le domaine de la formation des agents (2 agents formés sur le BAFD)

Le Projet Educatif Territorial : la démarche

1. Définir le périmètre dans lequel va être mené le projet

Cela signifie qu'il s'agit de donner des informations sur la commune d'ordre géographiques, socio-économiques, démographiques.

2. Identifier les besoins tout en précisant le public ciblé et leur modalité de participation

Cela signifie concrètement qu'il s'agira de s'appuyer sur l'évaluation du précédent PEdT (questionnaires familles et professionnels) afin d'établir un état des lieux du système actuel et d'identifier les atouts et les faibles du dispositif.

Sur cette étape, il s'agit aussi de donner des renseignements d'autres généraux sur le public : nombre d'élèves, caractéristiques familles (données CAF), ...

3. Définir les priorités communes de l'ensemble des acteurs de l'Education

Il s'agit de se fixer des objectifs éducatifs qui nous semblent prioritaires.

4. Identifier les partenariats locaux potentiels

Il s'agit également de recenser l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (associations sportives, culturelles, bibliothèque, école de musique, Office Municipale des Sports, MJC) et de les contacter afin d'identifier leurs possibilités d'intervention.

2^{ème} partie :

ORGANISATION DE LA CONSULTATION
ET COMITE DE PILOTAGE

Les étapes de la concertation

En juin 2018

1. Consulter les membres de la commission enfance et jeunesse (élus et responsable enfance jeunesse) dans le but de valider la démarche et de définir les membres du comité de pilotage
2. Informer le comité de pilotage actuel du renouvellement du PEdT : mails et entretiens avec les directrices d'établissement
3. Relancer les associations sportives sur leur possibilités d'intervention dans la future organisation (notamment à la fin de l'école ou pendant les vacances scolaires)
4. Proposer une réunion de coordination entre professionnels pour définir un projet de fonctionnement et d'activités sur les mercredis et sur le temps périscolaire.
5. Utiliser les différents questionnaires transmis aux familles durant le précédent PEdT pour identifier les besoins des familles et connaître leur niveau de satisfaction du service.
6. Rédiger un pré-projet (suivi de l'avancée par mail)

En septembre – octobre 2018

7. Mise en place des actions définies (plan mercredi, CLAS...)

En mai 2019

8. Validation du nouveau PEDT
9. Définition de deux axes de travail pour l'année 2019/2020

Le Projet Educatif Territorial : le fonctionnement

COMITE DE PILOTAGE

Sa composition

Les institutionnels :

- Un représentant de l'Inspection Education Nationale
- Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Un représentant de la Caisse d'Allocation Familiale

Les élus, représentant la collectivité organisatrice :

- Mme Fernande Auvernay – adjointe, déléguée à l'Enfance - référente du dispositif
- Mme Chantal Blanez, adjointe aux affaires scolaires
- M. Thierry Thévenet, conseil municipal délégué à la Jeunesse et aux Sports

Les établissements scolaires :

- Directrice de l'école élémentaire du Chef-Lieu
- Directrice de l'école élémentaire de Gravin
- Directrice de l'école maternelle

Représentants des parents d'élèves :

- 1 délégué de parent d'élèves de l'école élémentaire du Chef-Lieu
- 1 délégué de parent d'élèves de l'école élémentaire de Gravin
- 1 délégué de parent d'élèves de l'école maternelle

Représentants du milieu associatif :

- Sylvie Roger, Présidente de la Maison des Jeunes et de la Culture
- Le Président ou un membre de l'Office Municipale des Sports
- Jeanne Vauthay, présidente de l'Office Municipal d'Animation

Agents de la collectivité :

- Directeur Général des Services
- Mme Catherine Vulpillère, directrice de l'accueil de loisirs 6-11 ans
- Mme Claire Colin, coordinatrice du PEdT et responsable du Service Enfance Jeunesse
- Référents de site périscolaire

Son rôle

- Définir des objectifs/thématiques éducatifs prioritaires et les critères d'évaluation associés
- Définir un plan d'actions pour atteindre ces objectifs
- Assurer le suivi du plan d'actions
- Apporter une réflexion approfondie sur une thématique spécifique : la place du repos, la place de la famille, l'autonomie de l'enfant, l'enfant et le sport, l'enfant et la culture, l'enfant et ses déplacements, l'information et la formation des animateurs/parents/enseignants, les activités pour les 3-6 ans, les systèmes de garde, la place du jeu, éducation à la citoyenneté, l'accessibilité du service (personnes handicapées, PAI, tarifs), l'éducation à la citoyenneté, l'ouverture vers l'extérieur (travail en partenariat),...

Son fonctionnement

Il est envisagé d'avoir une consultation 3 fois dans l'année (éventuellement 4) :

- En novembre dans le but de faire le point sur l'organisation de la rentrée et apporter les ajustements nécessaires ;
- en février/mars dans le but d'aborder une réflexion sur la future rentrée ;
- et en mai/juin pour établir le bilan de l'année écoulée.

Au démarrage du prochain contrat, il est envisagé de mettre en place 2 à 3 réunions, sur le mois de novembre pour définir les objectifs et le plan d'action.

3^{ème} partie :

PRESENTATION DU TERRITOIRE
ET DES SERVICES EXISTANTS

1. Description de la commune :

La commune de Magland est située, dans la Région Rhône Alpes, au centre du département de Haute Savoie (légèrement au SE), dans le Faucigny et dans la partie la plus étroite de la vallée de l'Arve (46 000 habitants), à 5 kilomètres en amont de Cluses. Magland est intégré dans la Communauté de Communes *Cluses, Arve et Montagne* avec les communes d'Araches-La Frasse, Cluses, Le Reposoir, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy sur Cluses, Saint-Sigismond, Scionziez et Thyez. La commune compte la plus grande superficie du canton avec 3907 hectares et son altitude se situe entre 500 mètres (Chef-Lieu) et 2600 mètres (au Petit Colonné). A ce sujet, la commune possède plusieurs hameaux très dispersés :

- Dans la vallée, il existe le Chef-Lieu sur la route nationale, le quartier du Val d'Arve, un quartier populaire, le quartier du Clos de l'île, un autre quartier populaire qui fait partie du hameau de Gravin, un quartier historique de la commune. En se rapprochant du Chef-lieu, nous avons le hameau de la Tour Noire et un peu après, Chamonix-Mottet.
- En direction de Sallanches, il y a le hameau de Bellegarde et ceux d'Oëx et Lutz, à la lisière de la montagne pour le premier et en hauteur pour le second.
- Sur la direction de Cluses, nous avons le hameau de Balme, sur la route de Flaine.
- Magland continue de dessiner son territoire dans la montagne avec les Hameaux du Coteau : les Villards, les Meuniers, la Vulpillière, les Reys, les Perrets, la Moranche, les Ranziers, Montferrond, Le Combat, et Saxel.

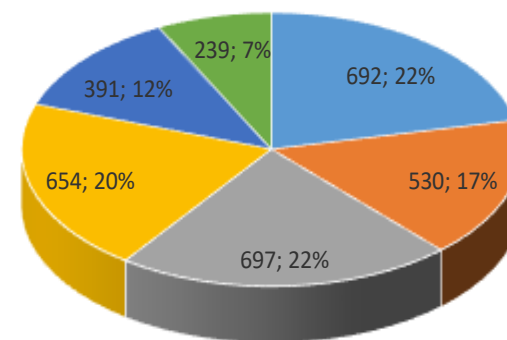
Magland est desservie par la voie ferrée Paris – St Gervais, la RD 1205 et l'autoroute A 40. Auparavant la commune disposait de 3 gares, seule la gare du Chef-Lieu est en activité.

Le décolletage est l'activité industrielle principale. Le tourisme n'est pas très développé dans « la partie basse » de la commune, mais Magland peut s'enorgueillir d'être propriétaire d'une partie de la station de sports d'hiver de Flaine (9000 lits), station phare du Grand Massif. Flaine met également tout en œuvre pour accueillir les touristes l'été (escalade, randonnée, ...).

2. Quelques chiffres démographiques et socio-économiques

- Au dernier recensement, la commune compte 3361 habitants
- La tranche d'âge 0 - 14 ans représente 22% de la population ;
- Sur 1 233 ménages, 574 ont au moins un enfant ce qui représente 46,5% des ménages dont 104 familles monoparentales (8,4 %) ;
- Sur l'ensemble des ménages, la catégorie socio-professionnelle « active » la plus représentée sont les ouvriers (36 %).

répartition de la population par tranche d'âge

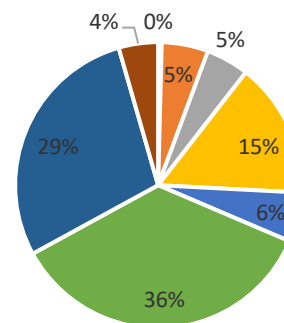


■ 0 à 14 ans ■ 15 à 29 ans ■ 30 à 44 ans ■ 45 à 59 ans ■ 60 à 74 ans ■ 75 ans ou plus

Quel est l'intérêt de présenter la commune ?

- Prendre en compte l'environnement montagnard de la commune dans le choix des activités ;
- Mettre en avant la part de la population concernée par les services dédiés à l'Enfance et à la Jeunesse (22%) ;
- Prendre en compte l'éclatement de la commune dans l'organisation des services proposés (transport, horaires)
- Proposer une tarification adaptée aux ressources des familles.

catégories socio-professionnelles



■ exploitants ■ Artisans, commerçants, chefs entreprise
■ Cadres ■ Professions intermédiaires
■ Employés ■ Ouvriers
■ Retraités ■ Autres personnes sans activité professionnelle

3. La dynamique associative sur la commune : un appui important pour la mise en place des activités périscolaires

Vie associative

La commune dispose d'un tissu associatif fort puisque l'on recense plus d'une vingtaine d'associations (une douzaine dans le domaine sportif et culturel) dont certaines impliquées dans les activités périscolaires déjà organisées par la commune, avant la réforme.

Quelques exemples d'associations sportives : football, tennis, judo, karaté, pétanque, pêche, ski.

L'Office Municipal des Sports regroupe l'ensemble des associations sportives de la commune de manière à dynamiser des actions collectives sur l'année (foulées maglancharde, ...). Il propose également une offre d'activités autour de la danse et de la gymnastique.

Il existe également l'Office Municipal d'Animation qui a pour but de coordonner les différentes manifestations sur la commune, et notamment la fête patronale de la Saint-Maurice.

Enfin, la Maison des Jeunes et de la Culture propose différents sections dans le domaine culturel (couture, chiffres et des lettres, Arts plastiques, ...) mais touche essentiellement des Seniors. Le Service Animation Jeunesse s'appuie sur cette structure pour mettre en place des rencontres intergénérationnelles.

L'école de musique

L'équipe pédagogique propose différents enseignements en fonction de l'âge des participants :

- Un éveil musical pour les enfants, à partir de 6 ans
- Une formation musicale parmi 17 instruments enseignés dont les plus connus : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, batterie, xylophone, violon, piano, guitare.

La Bibliothèque

Chaque classe d'élémentaire est accueillie au sein de la bibliothèque municipale, une fois par mois, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants et la responsable de la bibliothèque municipale. La commune finance l'intégralité de ces interventions. Elle y voit un intérêt fort : ces interventions touchent l'ensemble des enfants de la commune, sans participation financière des familles ; elles contribuent à leur épanouissement, leur ouverture d'esprit et à la lutte contre l'échec scolaire, par la découverte de la lecture.

Au cours de ces séances, chaque classe d'élémentaire a la possibilité d'emprunter des livres de la bibliothèque. Les enseignants décident ensuite si les livres seront choisis individuellement par chaque élève qui pourra les rapporter à la maison ou si les ouvrages resteront en classe. Des animations spécifiques sont organisées à chaque accueil : raconte-tapis, kamishibaïs, découverte d'un auteur ou illustrateur, d'un thème, d'un conte, jeux et ateliers thématiques.

Les classes de maternelle ne se rendent pas à la bibliothèque, c'est la bibliothécaire qui vient à l'école. Comme aux enfants d'élémentaire, elle propose des animations diverses, adaptées au niveau des écoliers.

La bibliothèque participe également aux manifestations locales (fête de Noël, fête patronale) en proposant des lectures, ateliers (créatifs, d'écriture) ou des spectacles (conteur professionnel, ...)

La bibliothèque propose des animations en semaine pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans (lectures et ateliers créatifs de saison, atelier philo, ...), ainsi que des animations ponctuelles le week-end tout au long de l'année (rencontre avec un auteur ou illustrateur, jeux, expositions, concours-photos et dessins, intervenants extérieurs...). Dans le cadre des TAP 2014/2015, la responsable a également animé un atelier « création de livres » tous les jours, sur les 2 groupes scolaires d'élémentaire. Pour information, la bibliothèque compte 212 adhérents de moins de 18 ans et dispose d'un ordinateur avec une connexion Internet.

Info biblio' : Au-delà du PEDT...

...car la tranche d'âge 0-3 ans n'est pas intégrée.

***0-3 ans : Chaque dernier jeudi du mois à 10h15, animations découverte du livre/lecture à destination des enfants et de leurs parents ou assistantes maternelles**

4. Ecoles existantes et répartition des élèves

Sur l'année scolaire 2017/2018, la commune compte 353 élèves, répartis sur 3 établissements scolaires :

- L'école maternelle du Val d'Arve : 129 élèves
- Le groupe scolaire de Gravin : 106 élèves
- Le groupe scolaire du Chef-Lieu : 118 élèves

Concernant les collégiens, ils sont au nombre de 174 répartis sur 3 établissements et 2 communes extérieures :

A Cluses :

- Collège public Geneviève Anthonioz De Gaulle : 110 élèves
- Collège privé Saint Jean De Bosco : 19 élèves

A Sallanches

- Collège privé Saint Joseph : 36
- Collège public du Verney : 9 élèves

5. Le transport scolaire

Il est assuré par la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagne.

Pour les écoles primaires

Il dessert les hameaux à partir de 7h30/45, le matin et l'après-midi à partir de 16h25/40 en fonction de l'école, du lundi, mardi, jeudi et vendredi (mercredi, à 11h30). Au plus tard, les enfants sont à leur domicile entre 17h et 17h20 selon la destination.

Pour les collégiens et lycéens

Pour la direction de Cluses

Il dessert les hameaux à partir de 7h, le matin et l'après-midi, le bus vient récupérer les jeunes à 17h15 au collège, du lundi au vendredi (mercredi exclu). Au plus tard, les jeunes sont à leur domicile à 17h45.

Pour la direction de Sallanches

Il y a une correspondance à prendre à la gare, à 7h15 et les jeunes sont de retour sur Magland à 17h30 ou 18h30.

Ces informations sont à prendre en compte dans l'organisation d'activités périscolaires pour les adolescents.

Aparté sur l'implication de la commune dans le cadre scolaire

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles : personnel administratif, agents d'entretien, ATSEM
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité dans chaque école.
- L'achat de fournitures scolaires : papeterie, livres scolaires, littérature

Par ailleurs, la commune apporte un soutien fort aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative, par les biais suivants :

- L'organisation d'une classe découverte de 3 à 5 jours pour les écoles élémentaires en alternance une année sur deux. L'objectif pour la commune est que chaque enfant puisse bénéficier d'un assez long séjour, en classe découverte, au moins une fois dans sa scolarité ;
- La piscine pour nageurs et non nageurs et pour certaines classes élémentaires et la Grande Section de Maternelle ;
- La commune participe également au financement des sorties « ski de fond » dans chaque groupe scolaire élémentaire ;
- L'organisation d'une sortie à la journée pour les classes qui ne sont pas parties en classe découverte en fonction du projet porté par les enseignants.
- La mise à disposition de tous les équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants.
- Chaque année, la commune offre un spectacle pour Noël aux enfants de chaque école, et une collation est offerte à cette occasion (la commune offre à chaque élève un livre choisi par les enseignants à Noël), matériel pour travaux manuels...

Par ailleurs, la commune met à disposition un agent du Service Animation Jeunesse pour participer au dispositif organisé par le collège Geneviève Anthonioz De Gaulle intitulé « RE6 » (Réussir son Entrée en 6^{ème}). Le RE6 peut être considéré comme un « stage d'intégration » de 3 jours, fin août, pour les nouveaux élèves de 6^{ème}. L'animateur s'inscrit dans la démarche en proposant un atelier coopératif permettant aux élèves de faire davantage connaissance. La commune assure également le transport des élèves qui sont intéressés par le dispositif.

1. Les atouts du territoire :

Pour mettre en œuvre les activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants. C'est ainsi que **la commune dispose de plusieurs espaces éducatifs, regroupés dans chaque structure scolaire ou proche de celle-ci.**

Cet espace est composé de :

- l'école maternelle avec ses salles, sa cour aménagée et son restaurant scolaire.
- le groupe scolaire de Gravin avec ses salles d'activités, le petit gymnase, le restaurant scolaire, l'accueil du matin et du soir.
- Le groupe scolaire du Chef-lieu avec sa salle polyvalente, le dojo, la salle des fêtes, la bibliothèque, et de l'école de musique à proximité. La restauration scolaire se trouve actuellement à quelques pas de l'école, dans la salle de restauration de l'EHPAD. Les enfants accompagnés des animatrices s'y rendent par une zone piétonne. Par ailleurs, il est également possible d'emprunter le sentier pédagogique du bois Crédo, situé juste derrière la Mairie.

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations... favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire. L'ensemble des dispositifs déjà mis en œuvre au sein de l'espace éducatif de Magland, tels qu'ils fonctionnent depuis de nombreuses années, est déjà en pleine cohérence avec la réforme des rythmes scolaires. Ces espaces éducatifs ainsi que les activités qu'ils accueillent aujourd'hui sur les différents temps de l'enfant, avant la réforme des rythmes scolaires, constituent un atout important. Il s'agit donc du socle du projet éducatif territorial.

Par ailleurs, la **commune est labellisée « commune touristique »** et **s'est inscrit dans un Contrat de Plan avec la Région et l'Etat pour la création d'une liaison téléportée entre le Chef-Lieu de Magland et la station de Flaine, à horizon 2020**. Ce dispositif permettra de se rendre plus facilement sur la station pour pratiquer des activités en toute saison (ski, VTT, ...) notamment pour les accueils de loisirs extrascolaires (enfants et adolescents).

2. Les contraintes du territoire

La superposition des dispositifs périscolaires doit nous amener à apporter une meilleure cohérence de l'offre éducative : APC, accompagnement scolaire, accueil du soir, école de musique, activités périscolaires et activités associatives.

L'aspect budgétaire est un élément primordial qui va guider notre action tout au long du contrat.

Les services existants

1. L'organisation des services et présentation des dispositifs contractuels existants (basée sur l'année scolaire 2017/2018)

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Magland s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire de Magland offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âge. Avec le PEdT « 1^{ère} génération » est né la volonté de fusionner le service Enfance et Jeunesse pour coordonner l'ensemble. Ce service a été créé en septembre 2016.

2. Les services dédiés à l'Enfance – année scolaire 2017/2018

2.1 Le temps périscolaire

	Gestionnaire	Horaire	Lieu	Tarif
L'accueil du matin	Commune	7h00-8h20	Dans chaque école	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches
La pause méridienne*	Commune	11h30-13h30	A la maternelle Au groupe scolaire de Gravin A l'EHPAD, pour les élèves du Chef-Lieu (5 min à pied)	Tarif unique
Les différents services proposés après 15h45				
Les Temps d'Activités Périscolaires	Commune	15h45-16h45	Dans chaque école, à l'école de musique, au gymnase	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches
L'accompagnement scolaire (non renouvelé en 2017/2018)	Commune	15h45-17h	Le mardi, au groupe scolaire de Gravin Le jeudi, au groupe scolaire du Chef-Lieu	Gratuit
Activité Pédagogique Complémentaire	Education Nationale	Variable en fonction de l'école	Dans chaque école	Gratuit
Cours de langue turque et arabe	Education Nationale		Au groupe scolaire du Chef-Lieu pour le turc et à Gravin pour l'arabe	Gratuit

**la pause méridienne : au-delà du service de restauration scolaire, il est proposé aux familles un mode de garde, gratuit, de 11h30 à 12h15.*

2.2 Le temps extrascolaire

	Gestionnaire	Horaire	Lieu	Tarif
L'accueil de loisirs du mercredi	Commune	11h30-18h30	A la maternelle pour les 3-6 ans Au groupe scolaire de Gravin pour les 7-11 ans.	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches
L'accueil de loisirs aux vacances scolaires	Commune	Du lundi au vendredi 6h30-18h30	Au groupe scolaire de Gravin	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches

3. Les services dédiés à la Jeunesse – Année scolaire 2017/2018

	Gestionnaire	Horaire	Lieu	Tarif
TEMPS EXTRASCOLAIRE				
L'accueil de loisirs du mercredi et samedi (fin du créneau du mercredi AM au 15 janvier 2018)	Commune	14h-18h (en journée, le samedi, si sortie)	A l'ancienne école de Gravin	Samedi : Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches Mercredi : accueil libre - gratuit
L'accueil de loisirs aux vacances scolaires	Commune	10h-18h	A l'ancienne école de Gravin	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches
Les séjours et mini-séjours	Commune	Mini – séjours aux petites vacances et séjours aux vacances d'été	Mini séjours : Région Auvergne Rhône-Alpes Séjours : en France	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches

4^{ème} partie :

EVALUATION DU PEDT 2016 -2018

Présentation de la méthode d'évaluation

Avant de définir les outils d'évaluation, il est proposé de déterminer ce que l'on cherche à évaluer. A partir de ce postulat, on peut distinguer 3 axes évaluables :

- Le contenu du PédT : ses objectifs et ses actions
- Le fonctionnement même du PEdT (comité de pilotage, partenariat, le lien avec les écoles, ...)
- La qualité du service

Pour évaluer ces différents axes, il a été proposé plusieurs outils :

- La rencontre avec les familles lors des conseils d'école
- 2 questionnaires ont été diffusés aux parents pour ponctuer chaque année scolaire
- Bilan annuel et à mi-parcours établi par les professionnels via un questionnaire et une réunion annuelle du comité de pilotage

Cette évaluation peut servir de base pour déterminer les objectifs du futur contrat.

Evaluation du PEdT : objectifs et plan d'actions

Cette évaluation a été réalisée par les agents territoriaux pour certaines actions. Elle reprend objectif par objectif, les actions qui ont été réalisées ou non.

➤ **Axe de développement : échange et communication avec les familles**

Objectif : informer les familles

Plan d'actions suggérées :

- Mise en place d'un trombinoscope à l'accueil de chaque école et sur le site Internet de la commune pour présenter les agents et leur rôle au sein du service – **Réalisé**
- Mise en place d'un panneau d'affichage dédié spécifiquement aux activités périscolaires dans chaque école – **Réalisé**
- Création d'une plaquette de présentation des services précisant les modalités pratiques d'inscription, le contenu, l'objectif recherché de chaque temps d'accueil et la présentation de l'équipe pédagogique. Intégrer une Foire Aux Questions (FAQ) - **Réalisé**
- Participer à la réunion de rentrée dans chaque école - **Réalisé**
- Intégrer le référent périscolaire de chaque école dans les conseils d'école - **Réalisé**

Objectif : impliquer les familles

Plan d'actions suggérées :

- Mise en place de moments de convivialité avec les parents, déclinés dans chaque service – **réalisé.**
- Proposition aux parents de manger à la restauration scolaire - **Testé mais très peu de retours** (2-3 parents à la maternelle)
- Mise en place d'un événement annuel dédié aux familles – Il a été proposé d'assoir l'organisation existante avant de proposer une action événementielle (idées : festival du jeu, kermesse, carnaval, ciné plein air) – **action non réalisée.**

Objectif : simplifier les démarches administratives

Plan d'actions suggérées :

- Mise en place de modalité d'inscription commune sur un lieu et une date par école - **Réalisé, mais sur un site unique en Mairie.**
- Mise en place d'un accueil des familles concernant les démarches administratives – **Réalisé.**
- A court terme, mise en ligne des documents d'inscription téléchargeable sur le site internet de la commune ou de l'école permettant ainsi aux familles de pouvoir redonner les documents par messagerie électronique, sauf lors du 1^{er} contact afin de garantir un lien avec les parents. A moyen terme, il s'agit de donner la possibilité aux familles de remplir le formulaire et de s'inscrire par Internet, sauf lors de la 1^{ère} rencontre. **Réalisé.** *La poursuite de cette démarche serait le lancement « du portail familles ».*

➤ **Axe de développement : vivre ensemble, citoyenneté et respect**

1. Objectif général : donner envie aux enfants et aux jeunes d'échanger, de s'ouvrir vers l'extérieur

Objectif spécifique : être dans l'acceptation de l'autre quel que soit son origine, son âge, son handicap

Plan d'actions suggérées :

- Mise en place de rencontres intergénérationnelles (par le biais du culinaire, par exemple, afin de transmettre aux générations futures les recettes des plats locaux). Dans ce cadre, nous souhaitons également mettre en place une « activité pêche » - **Réalisé.**
1 à 2 actions annuelles du SAJ + 1 action AL 3-11 ANS + cycle intergénérationnel sur le site périscolaire de Chef-Lieu
- Mise en place de rencontres et de projets intercommunaux (exemple : raid aventure) ; - **Réalisé par le service jeunesse – A projeter éventuellement pour l'accueil de loisirs 3-11 ans.**
- Mise en place d'échange de jeunes ou d'une correspondance, en s'appuyant sur le jumelage ou la colonie de Gonfreville, située sur notre commune. **Réalisé par le service jeunesse – A projeter éventuellement pour l'accueil de loisirs 3-11 ans.**
- Mise en place d'une animation sur les discriminations pendant la semaine dédiée à ce sujet et organisé par le collège Geneviève Antonioz De Gaulle (public adolescents) – **Non réalisé.**
- Mise en place d'ateliers d'expression et de jeux de rôle pour aborder les notions de respect et de tolérance – **Réalisé.** Cette animation a été réalisée sur un cycle de janvier à février à l'école de Gravin et 2 séances à l'école du Chef-Lieu pour un groupe de 8 jeunes, âgés de 6 à 10 ans, composés de filles et de garçons. Cette action a été menée dans le cadre des TAP et pourrait être renouvelée dans le cadre de l'accompagnement scolaire.
A projeter éventuellement : des réunions d'information aux familles selon une formule « café des parents » : discussion autour d'une problématique (l'alimentation, les jeux vidéo, la gestion des émotions,...) dans un espace de convivialité.
- Participation des enfants et adolescents au Devoir de Mémoire – **projet réalisé par les écoles de la commune.**

2. Objectif : former l'enfant, l'adolescent à être le futur citoyen de demain...

Objectif spécifique : en sensibilisant les jeunes au Travail et en leur donnant le goût de l'effort

Plan d'actions envisagées :

- Mise en place de chantiers éducatifs (public adolescents) en partenariat avec la collectivité. En contrepartie, les jeunes perçoivent une réduction sur une activité ou un séjour de vacances organisé par le Service - **Réalisé**
Il y a eu plusieurs chantiers proposés : mise en place d'une clôture en palettes de récupération au jardin partagé du Clos de l'Île, l'aménagement « du local ados » par la création de deux canapés avec des palettes de récupération avec l'aide de la MJC (atelier couture), la décoration des espaces publics par des fresques et des personnages en contreplaqué, et le nettoyage d'un ruisseau. Ces actions ont mobilisé entre 8 et 20 jeunes par chantier, filles et garçons, âgé de 11 à 15 ans et habitant sur la commune.
- Mise en place d'activités sportives et culturelles pour donner le goût de l'effort et apprendre le dépassement de soi – **Réalisé**
Organisation de séjours sportifs, rencontres intercommunales sportives, activités sportives durant les TAP et au programme de l'AL 3-11 ans.

Objectif spécifique : sensibiliser les enfants et les jeunes au bénévolat

Plan d'actions envisagées :

- Participation des jeunes (voir des enfants) aux différentes manifestations de la commune pour continuer à faire vivre le milieu associatif (marché de Noël, fête patronale, la fête de la musique, le vide-grenier, les foulées maglancharde) - **Réalisé**
On note la participation de 12 à 20 jeunes par manifestation, filles et garçons, âgés de 11 à 15 ans.
- Incitation à la création de Junior Association (public adolescents) – **A Projeter car non réalisé**

3. Objectif : aider l'enfant et l'adolescent à se construire en favorisant l'autonomie (responsabilisation)

- Mise en place de séjours de vacances organisés par les jeunes à travers un objectif défini et un budget à respecter (public adolescent) ; - **Réalisé**. *Chaque année, un groupe de 12 jeunes (20, sur l'année 2017/2018) s'organisent pour organiser un à deux séjours.*
- Donner la parole aux enfants pour des suggestions d'activités avec vote pour sensibiliser à la démocratie (public enfant) – **Réalisé**.

- Mise en place d'un tutorat, dans les écoles élémentaires – **Non réalisé**

➤ **Axe de développement secondaire débattu lors de la réunion du comité le 1^{er} octobre 2015 : faciliter l'accès des enfants et des jeunes ayant des problèmes de comportement**

Sur ce sujet, nous avons évoqué des pistes de réflexion et de travail :

- Recrutement de services civiques pour soutenir l'équipe pédagogique – **Non réalisé**. *Un contact a été établi avec la DDCS dans ce sens, mais le personnel recruté en services civiques doit être embauché sur des missions précises et non sur un poste. Au vu de notre demande, il s'agirait davantage d'un animateur supplémentaire pour faciliter l'accueil de tous les enfants.*
- Mise en place d'une formation sur la gestion de conflits ou la relation adulte/enfant pour l'ensemble de l'équipe d'animation. **A projeter car non réalisé.**

Evaluation du PEdT : le fonctionnement

Cette évaluation a été réalisée par le comité de pilotage qui s'est réuni le 11 mai 2017.

Axe de développement : favoriser la continuité éducative entre les activités de l'école et celle hors temps scolaire

	OUI	NON	Informations complémentaires ou données chiffrées
Le programme d'activités périscolaires et extrascolaire pour les enfants du primaire sont envoyés aux directrices d'école			
Les directrices de chaque école communiquent le projet d'école à l'équipe pédagogique périscolaire et extrascolaire			
Il n'y a pas d'activité en doublon école/TAP			
Certaines activités ont été mises en place pour compléter le projet scolaire			A définir car les projets d'école viennent d'être rédigés pour être opérationnels à la rentrée 2017/2018
Le référent périscolaire de l'école est présent à la réunion de rentrée avec les parents			
Le référent périscolaire de l'école est présent au conseil d'école			
Le programme d'activités des adolescents est transmis aux collèges			A réfléchir sur la nécessité car le SAJ accueille de + en + de pré-ados
Les collèges communiquent leur projet d'établissement à l'équipe pédagogique responsable des adolescents			A réfléchir également car les adolescents sont dispersés sur 2-3 établissements et sur 2 communes donc cela complexifie la démarche.

Axe de développement : l'articulation entre les différents temps qui rythment la journée de l'enfant

	OUI	NON	Informations complémentaires ou données chiffrées
Les enfants sont plutôt calmes en sortant de l'école, en fin de matinée (11h30), au moment de la prise en charge par l'équipe périscolaire			Oui, au Chef-Lieu, mais il a été entendu par le comité que ce comportement est légitime et qu'il semble difficilement modifiable. "L'excitation des enfants" est légitime et de fait, acceptée.
Les enfants sont plutôt calmes en reprenant l'école, en début d'après-midi			La question de l'impact de l'allongement du temps de la pause méridienne sur le comportement des enfants a été posée mais pas vérifiée (à se renseigner auprès de communes qui ont optés pour ce choix de rythme scolaire). Mais cette proposition a soulevé des problématiques opérationnelles (augmentation du nombre d'enfants à accueillir entraînant de fait, un problème d'encadrement et de locaux) et une grande majorité de parents sont satisfaits des horaires.
Les enfants sont disposés à pratiquer une activité « encadrée », à la sortie de l'école			
Les parents sont satisfaits des horaires proposés			

Axe de développement : la cohérence des interventions des partenaires

	OUI	NON	Informations complémentaires ou données chiffrées
La fréquence des réunions			8 réunions en 2 années
Le nombre de personnes présentes aux réunions			Souvent une dizaine de personnes sauf 2 réunions à moins de 10. Par contre, on note un bémol sur la représentativité
Le temps effectif de la concertation			2h/réunion
Le comité travaille à partir de thématiques			Ordre du jour à chaque réunion
Les partenaires sont satisfaits du travail en commun			Le Pedt a permis d'améliorer la qualité du service (voir évaluation des actions)

Axe de développement : la qualité des animations

	OUI	NON	Informations complémentaires ou données chiffrées
Les animations répondent aux besoins des enfants			Se référer au résultat du questionnaire diffusé aux familles (partie enfant)
Le Temps d'Activités Périscolaires permet aux associations locales de se faire connaître			Toutes les associations ont été contactés et certaines ont fait découvrir ou redécouvrir leur discipline : tennis, karaté, athlétisme, pêche.
Quelques activités sont nouvelles			Jardin, jeux de balles au tambourin, jeux de coopération avec la toile de parachute, Tchoukball, harmonica, ...
L'enfant peut s'exprimer dans le choix de l'activité			Dans un 1 ^{er} temps, ce choix a été effectué par l'enfant dans le cercle familial, puis sur le temps des TAP.

Axe de développement : simplification des démarches administratives

	OUI	NON
Le fonctionnement des inscriptions demande moins de traitement par les agents		
Le système d'inscription est davantage informatisé		

Axe de développement : implication des familles

Nombre de parents présents à chaque action menée où l'on demande la participation des familles (réunion d'information, sortie, événement)	Plutôt bien développé au Service Animation Jeunesse avec 5 à 15 parents présents à chaque action (repas de fin d'année, réunion d'information en janvier, fête du centre en août) et 2 familles investis dans un séjour itinérant à vélo. Des actions sont en cours de développement sur l'AL 3-11 ans (15-20 parents présents au goûter de Noël 2016)
Nombre de parents qui se sont investis dans un projet	

Evaluation du rythme scolaire et de l'organisation du service par les familles

Comparaison entre questionnaire 2014/2015 , 2015/2016, 2016/2017

par thématique et par site

% de satisfaction	GRAVIN			CHEF-LIEU			MATERNELLE		
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Questionnaires retournées	38 - 39%	24 - 27 %	29 - 26%	56-44%	84 - 66%	75 - 64%	60 - 44 %	50 - 39%	41 - 32%
COMMUNICATION									
Programme TAP		59%	81%		43%	88%		31%	30%
Menus		30%	45%		60%	42%		61%	65%
Avec l'équipe		60%	88%		73%	91%		79%	85%
ACTIVITES									
Contenu	52%	55%	74%	50%	61%	74%	61%	59%	85%
Horaires	46%	83%	95%	55%	86%	89%	69%	74%	96%
INSCRIPTION									
TAP	40%	71%	85%	23%	67%	89%		86%	95%
Restaurant scolaire		91%	87%		87%	95%		91%	89%
Prélèvement automatique		86%	96%		96%	97%		93%	95%

Commentaires

*Pas d'info' sur la communication sur le questionnaire de 2014/2015 mais beaucoup de remarques à ce sujet dans les commentaires

Comparaison par site sur le questionnaire 2015-2016 et 2016-2017 sur l'articulation du temps et les questions "enfants"

	GRAVIN		CHEF-LIEU		MATERNELLE	
	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
Articulation du temps scolaire/périsco'/famille						
Avez-vous le temps nécessaire pour récupérer vos enfants entre les 2 écoles, si cela est votre cas?	56%	75%	59%	65%	73%	72%
questionnaire enfant						
animations intéressantes	84%	95%	50%	90%	79%	86
vouloir découvrir de nouvelles activités	95%	100%	94%	98%	88%	89%

Dans un futur chapitre dédié au plan d'actions et aux objectifs, une analyse de l'évaluation sera posée afin d'aider le comité dans la définition des objectifs et du plan d'action qui en découle.

5^{ème} partie :

MISE EN ŒUVRE DU TEMPS PERISCOLAIRE SUR LA COMMUNE

Organisation de la semaine et de la journée sur l'ensemble des sites périscolaires (1 école = 1 site périscolaire)

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil du matin	7h-8h20	7h-8h20	7h-8h20	7h-8h20
Temps scolaire matin	8h20-11h20 (maternelle)/8h30/11h30 (élémentaire)	8h20-11h20 (maternelle)/8h30- 11h30 (élémentaire)	8h20-11h20 (maternelle)/8h30- 11h30 (élémentaire)	8h20-11h20 (maternelle)/8h30- 11h30 (élémentaire)
Temps d'accueil méridien	11h20/30-12h15	11h20/30-12h15	11h20/30-12h15	11h20/30-12h15

A partir de 16h30, plusieurs offres d'accueil sont proposées :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil du soir	16h20 (maternelle) - 16h30 (élémentaire) / 18h30	16h20 (maternelle) - 16h30 (élémentaire) / 18h30	16h20 (maternelle) - 16h30 (élémentaire) / 18h30	16h20 (maternelle) - 16h30 (élémentaire) / 18h30
Accompagnement scolaire	16h30 / 18h (Groupe scolaire de Gravin)		16h30/18h (Groupe scolaire Chef-Lieu)	
Activités périscolaires de découverte 1 soir dans chaque école (planning à définir)	16h30-18h/18h30 (en fonction de l'activité)	16h30-18h/18h30 (en fonction de l'activité)	16h30-18h/18h30 (en fonction de l'activité)	16h30-18h/18h30 (en fonction de l'activité)

L'ensemble des services municipaux est payant excepté le temps d'accueil méridien. Le tarif est appliqué selon le quotient familial.

L'accueil du matin

Objectif recherché

Accueillir les enfants avant le temps scolaire pour répondre aux horaires professionnels des parents tout en respectant le rythme de l'enfant, ses besoins, ses envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

Description du contenu

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école dès 8h20. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. **Un petit-déjeuner est proposé gracieusement par la commune pour les enfants qui arrivent tôt permettant ainsi de respecter davantage le rythme de l'enfant avec cette transition en douceur, certains enfants n'ayant pas déjeuné.**

Effectifs et encadrement

Pour les élémentaires, on compte entre 10 et 18 enfants présents chaque matin et entre 15 et 20, pour les maternelles. Un animateur diplômé est présent pour les élèves de l'élémentaire et 2 ATSEM pour les enfants scolarisés à la maternelle.

Horaires et lieu

L'enfant est accueilli entre 7h et 8h20 dans chaque école. En effet, depuis la rentrée 2015-2016, un accueil a été mis en place au groupe scolaire du Chef-Lieu, répondant ainsi à une demande des parents. Ce service permet également d'éviter un transport des enfants sur le groupe scolaire de Gravin, offrant ainsi du temps d'activité supplémentaire aux enfants scolarisés au Chef-Lieu.

La pause méridienne

Objectifs recherchés

La volonté est de faire de la pause méridienne, un temps d'éducation à part entière où pour les plus petits (maternelle) on visera l'autonomie : manger tout seul, proprement et sur l'apprentissage de l'utilisation du couteau. Pour les élémentaires, on cherchera à les responsabiliser en leur attribuant des tâches (chef de table, mise en place et nettoyage de la table,)

Un objectif transversal peut être défini comme étant la découverte des saveurs, en demandant aux enfants de goûter chaque aliment.

La pause méridienne est aussi un temps de repos qu'il faut respecter afin que l'enfant puisse être concentré sur le temps scolaire de l'après-midi.

Description du contenu

Pour les enfants de la maternelle et ceux du groupe scolaire de Gravin, un seul service est mis en place afin de répondre à la demande, contrairement au groupe scolaire du Chef-Lieu qui dispose de deux services.

Le temps méridien est découpé en 2 :

- Un temps « d'activité de détente » permettant à l'enfant de pratiquer une activité à leur demande (jeux collectifs dans la cour, coin lecture ou dessins) permettant à l'enfant de se ressourcer après la classe.
- Un temps de repas d'environ 45 minutes.

Soucieuse de proposer une alimentation saine, la commune a opté pour une prestation plus élevée pour introduire, dans chaque menu journalier, un élément « bio ». Par ailleurs, la commune permet aux familles de respecter le régime alimentaire des enfants (allergies) permettant ainsi l'accès au service au plus grand nombre.

Les repas sont affichés à l'entrée de chaque école afin que les parents et les enfants puissent prendre connaissance des menus ainsi que sur le site internet de l'école maternelle.

Horaires et lieu

La pause méridienne se déroule entre 11h30 et 13h20 (11h20, pour les élèves de maternelle), dans chaque école exceptée au groupe scolaire du Chef-Lieu où les enfants se déplacent à l'EHPAD, situé à 5 min à pied, sur un trajet sécurisé. Le déplacement a un désavantage car il rend difficile de respecter l'horaire de début de cours l'après-midi mais à l'avantage de proposer des rencontres intergénérationnelles à l'EHPAD. En effet, un dessert est partagé avec les résidents tous les deuxièmes vendredis du mois.

Effectifs et encadrement :

Il y a 235 enfants différents concernées par la restauration scolaire sur l'année 2017-2018.

En moyenne, on comptabilise environ 60 enfants à la maternelle, 40 – 45 enfants au groupe scolaire de Gravin et 60 enfants au groupe scolaire du Chef-Lieu.

L'encadrement est assuré par une équipe de 11 agents pour l'ensemble des sites.

Un service supplémentaire est proposé aux familles depuis la rentrée 2015-2016

Pour les parents qui travaillent jusqu'à midi, il est possible de récupérer leur enfant jusqu'à 12h15. Ce service est gratuit, il est demandé aux parents de s'inscrire à l'année ou au mois. Toute modification peut être apportée la veille avant 9h30.

Les différents services proposés à partir de 16h30

L'accueil du soir

Objectif recherché

Accueillir les enfants après le temps scolaire pour répondre aux horaires professionnels des parents tout en respectant le rythme de l'enfant.

Description du contenu

Un goûter (inclus dans le tarif) est mis en place permettant ainsi de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant.

L'accueil du soir est assimilé à un temps calme où l'on met à disposition des enfants : jeux de société, livres, ballons dans la cour, ...

Le départ des enfants est échelonné à partir de la fin de l'école.

Effectifs et encadrement

On compte entre 10 et 25 enfants présent chaque soir sur les sites périscolaires élémentaires ; et entre 15 et 30 enfants à la maternelle. Un animateur diplômé est présent sur chaque école élémentaire (1 vient en renfort les soirs où sa dépasse 18 enfants) et 2 animateurs diplômés à la maternelle (une atsem reste le temps du goûter et des premiers départs).

Horaires et lieu

L'accueil du soir est organisé dans chaque école, de 16h20 (maternelle)/ 16h30 (élémentaire) à 18h30.

L'accompagnement scolaire

Pour améliorer la réussite scolaire de l'enfant, la commune met en place un accompagnement scolaire, « le coup de pouce » gratuitement pour les élèves de l'école élémentaire.

Objectifs recherchés :

- Apporter un soutien méthodologique aux enfants ;
- Travailler en partenariat avec la commune, les écoles et les parents ;
- Accompagner les parents dans les devoirs ;
- Créer une entraide où les élèves plus grands peuvent aider les plus jeunes
- Apprendre par le jeu
- Donner la possibilité aux plus timides de pouvoir s'exprimer (jeu sur la confiance en soi et aux autres)

Description du contenu :

Les étapes de l'inscription :

Etape 1 :

Le public visé est orienté par l'équipe enseignante (directeur et instituteur) : le coordinateur du dispositif a pris contact avec la directrice de chaque établissement pour présenter le CLAS, qui effectue le relais auprès des enseignants pour diriger des enfants qui auraient besoin d'un « coup de pouce ». Il s'agit là d'une proposition, les parents volontaires inscrivent leur(s) enfant(s).

A ce sujet, nous tentons de repérer les jeunes qui ne sont pas inscrits aux APC pour ne pas créer une incohérence.

Etape 2 :

Un courrier est transmis aux familles expliquant l'objectif et le déroulement de la séance ainsi qu'une fiche de renseignements et une autorisation parentale.

Etape 3 :

Un rendez-vous est pris avec chaque parent au moment de l'inscription (15-20 min) pour préciser le fonctionnement et l'objet du CLAS. Nous faisons (via un questionnaire) un diagnostic sur les devoirs à la maison.

Déroulement d'une séance :

16h30 -17h : goûter et discussion (sur la journée, le weekend, l'actualité...).

Il s'agit d'un temps d'échange pour créer du lien avec l'enfant et montrer que l'on porte de l'intérêt à ce qu'ils font sur leur temps libre.

17h-17h30 : coup de pouce (devoirs et méthodologie).

17h30-18h : jeux d'expression, coopératifs ou lecture commune.

Horaires et lieu :

Tous les mardis, de 16h30 à 18h, à la bibliothèque de l'école, pour les élèves de Gravin.

Tous les jeudis, de 16h30 à 18h, dans une classe, pour les élèves du Chef-Lieu.

Effectif et encadrement :

Il y a un animateur pour 8 élèves.

Les modalités d'inscription pour les services périscolaires suivants : accueil périscolaire (matin et soir), activités périscolaires, pause méridienne

Pour s'inscrire dans les différents services, les familles doivent remplir un dossier comprenant : une fiche de renseignements, le règlement intérieur signé, la fiche sanitaire, une copie du quotient familial, une copie de l'assurance scolaire et un RIB (s'ils choisissent le prélèvement automatique).

L'ensemble des services est payant, sauf l'accueil méridien de 11h20/30 à 12h15 qui est gratuit.

Les tarifs s'appliquent en fonction du quotient familial selon la répartition suivante :

Tranche 1 : 0 à 750

Tranche 2 : 751 à 1 200

Tranche 3 : 1201 à 2 000

Tranche 4 : 2000 et +

Pour la restauration scolaire, il est pratiqué un tarif unique quel que soit le quotient familial.

Il existe 3 modes d'inscription possibles :

- Une inscription annuelle : il s'agit d'inscrire son enfant de façon régulière, de 1 à 4 jours par semaine, sur l'année.
- Une inscription mensuelle
- Une inscription occasionnelle (en prévenant la veille, avant 9h30)

Le règlement peut s'effectuer soit par prélèvement automatique, soit au Trésor Public, après réception de la facture au domicile familial.

Dès la rentrée 2018-2019, il est proposé aux familles de cumuler le temps de l'accueil du matin et du soir pour faciliter l'accès au service.

Exemple : Pour un enfant présent à l'accueil du matin de 8h à 8h20, la famille doit s'acquitter d'une heure de temps de garde et même disposition si l'enfant, le même jour, est présent de 16h30 à 17h soit 2 heures pour 50 minutes. A partir de septembre 2018, la famille ne paiera plus qu'une heure de service.

Maintenir le lien existant :

- Mise en place d'un référent de site périscolaire par école ;
- Participation du référent à (aux) réunion(s) de rentrée ;
- Intégration du référent de site au conseil d'école.

Consolider les relations :

- Partage respectif du projet d'école et du projet pédagogique du site périscolaire ;
- Mise en place d'une réunion de rentrée entre la directrice de chaque école et l'équipe d'animation du site pour définir un fonctionnement commun, notamment la sortie d'école, et prévoir un point trimestriel (et davantage si nécessaire) ;
- Au-delà de la prise de connaissance des activités culturelles et sportives de l'école par l'équipe d'animation (présentation au conseil d'école), et du programme périscolaire par les enseignants (diffusion dans les cahiers de liaison), il s'agit davantage de proposer un projet commun ou une continuité éducative au projet d'école (le mercredi peut être un moment opportun pour explorer cette proposition du fait de l'ouverture à la journée). Cette démarche implique de se consulter en amont, professeur des écoles et équipe d'animation, pour définir un projet qui guidera le programme d'activités. Les thématiques peuvent être d'ordre culturel, sportif, environnemental, scientifique ou numérique.

6^{ème} partie :

MISE EN ŒUVRE DU TEMPS EXTRASCOLAIRE
SUR LA COMMUNE

Public : 3 – 11 ans et 11-17 ans

Objectifs prioritaires recherchés :

- Faire découvrir ou redécouvrir les activités sportives du territoire
- Favoriser une ouverture culturelle et artistique
- Initier l'enfant à l'environnement
- Aider l'enfant à devenir citoyen (via parcours culturel école)

Descriptif du contenu :

Le matin, les parents ont la possibilité de déposer leur enfant entre 7h et 9h. Un **petit déjeuner est fourni pour les enfants arrivant avant 8h, permettant comme pour l'accueil périscolaire du matin, une transition en douceur.**

Un temps d'activité est proposé par tranche d'âge : enfants de 3 à 5 ans et enfants de 6 à 11 ans, avec parfois des temps d'animation commun (exemple : les sorties).

La pause méridienne commence à 11h30 et s'organise de la même façon que sur le temps scolaire. Après le repas, les enfants de 3 à 5 ans ont la possibilité de faire une sieste et les autres enfants sont pris en charge sur un « temps calme », moins cadré avec la possibilité de jouer dans la cour, lire ou jouer aux jeux de société.

Les activités reprennent entre 14h et 16h, il s'en suit un goûter jusqu'à 16h30.

En fin d'après-midi, un retour au calme est mis en place où les enfants, comme après le repas, sont libres de choisir leur activité entre : jeux dans la cour, jeux de société, dessins, ...

Effectif et encadrement

Il y a entre 35 et 45 familles concernées, pendant les petites vacances, encadré par 4 animateurs et une directrice.

Il y a environ 85 familles concernées, pendant les vacances d'été. Les enfants sont encadrés par 8 à 9 animateurs et une directrice.

Il y a entre 25 et 35 familles concernées sur les mercredis (2016 à 2018). Les enfants sont encadrés par une équipe de 4 à 5 animateurs (directrice incluse)

Horaires et lieu :

A l'accueil de loisirs de Gravin, dans l'enceinte de l'école. L'accueil de loisirs bénéficie également du petit gymnase du groupe scolaire

Du lundi au vendredi, de 6h30 à 18h30, pendant les vacances scolaires (fermeture annuelle les 3 premières semaines d'août) et les mercredis sur les mêmes horaires, en période scolaire.

Modalités d'inscription

Les inscriptions ont lieu 2 à 3 semaines avant chaque période de vacances scolaires à l'accueil de loisirs de Gravin.

Pendant les vacances scolaires, il existe 2 possibilités d'inscription :

- Soit 4 jours/semaine
- Soit 5 jours/semaine
- Soit 2 jours/ semaine

Pour compléter les groupes, il est proposé une formule « 2 jours », et de façon exceptionnelle une formule « 1 jour »

Pour les mercredis, les parents peuvent s'inscrire à l'année, au mois ou occasionnellement.

Toutes les formules sont proposées avec le repas.

Le tarif appliqué est établi en fonction du quotient familial et le règlement s'effectue à posteriori, sur facture envoyée au domicile. Les familles ont la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique ou de régler leur facture au trésor public de Cluses.

L'enfant âgé de 11 ans a la possibilité de s'inscrire sur un des 2 accueils extrascolaires. Sur la période estivale, il est proposé aux enfants de CM2, futurs collégiens, de s'inscrire au SAJ sur le programme d'activité sur place.

Objectifs prioritaires recherchés :

- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité ;
- Favoriser les actions visant l'échange et l'ouverture vers l'extérieur ;
- Favoriser la mixité sociale ;
- Créer du lien avec les jeunes et notamment ceux qui ne fréquentent aucune structure.

Description du contenu :

Dans le projet de structure, il y a 2 tranches d'âge identifiées : 11-13 ans et 14-17 ans. Depuis la rentrée 2018, cette distinction s'est révélée ; auparavant le groupe « des 14-17 ans » était trop faible en effectif pour proposer un programme dissocié. Sur l'année 2018-2019, il a été envisagé, par les jeunes, de réaliser un séjour de vacances spécifique pour chaque tranche d'âge.

Un programme d'activités est présenté à chaque période de vacances scolaires et les samedis. L'équipe d'animation propose des activités sportives et culturelles mais aussi des échanges intergénérationnels et intercommunales. Des séjours de vacances sont organisés par et pour les jeunes sur les vacances estivales et des mini-séjours (1 à 3 nuits) sur les petites vacances. L'accueil de loisirs développe aussi des chantiers éducatifs permettant aux jeunes de financer tout ou partie d'une sortie ou d'un séjour.

Pendant les vacances, l'accueil de loisirs est ouvert sur la pause méridienne pour faciliter l'accès des jeunes habitants les hameaux en hauteur ou éloignés du local (car la commune est très étendue) et créer un moment d'échange et de partage privilégié. Par contre, le repas doit être tiré du sac et une micro-onde est mis à disposition.

La commune a investi dans un minibus pour effectuer un ramassage des jeunes dans les hameaux excentrés afin de faciliter l'accès au service.

Effectifs et encadrement :

On remarque une baisse des effectifs, nous passons de 60 jeunes sur l'année 2016/2017 à 50 jeunes sur l'année 2017/2018. Les adolescents sont encadrés par un animateur et un directeur, et une équipe élargie à 1 ou 2 animateurs sur la période estivale.

Horaires et lieu :

L'accueil de loisirs est basé dans l'ancienne école de Gravin, mais le service dispose aussi d'un local dans le quartier du Clos de l'île et du Val d'Arve.

L'accueil de loisirs est ouvert :

- Les samedis, à la journée ou de 14h à 18h
- Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 10h à 18h (fermeture annuelle les 3 premières semaines d'août et 1 semaine à Noël)

Les modalités d'inscription

L'accès au service est de 10 € à l'année, et seuls les sorties et séjours sont payants.

Les tarifs sont définis en fonction du quotient familial et les inscriptions ont lieu 10 à 15 jours avant chaque période de vacances scolaires.

7^{ème} partie :

Objectifs 2018/2021 du PEDT

Avant d'analyser le plan d'actions concernés, on peut avancer le postulat que le travail partenarial du comité de pilotage peut davantage se centrer sur 2 axes par an pour créer de nouveaux projets et une nouvelle méthode de travail, plus concertée et partagée entre acteurs éducatifs car le premier contrat a davantage mis en avant les différentes actions existantes dans ce domaine. Cet aspect pourrait être le défi à relever du second contrat.

Objectifs	Objectifs opérationnel	Moyens					Evaluation
		École	Périscolaire	Centre de loisirs	Restauration scolaire	Plan mercredi	
Relation avec les familles	Communication structure/ famille		Mise en place du portail famille courant 2019/2020				La mise en place a été faite
		Réunion de rentrée présentation de tous les agents gravitant autour des enfants					
		Conseil d'école					
		Kermesse et ateliers créatifs participatifs		Kermesse d'été Jeux parents/enfants		Ouverture du mercredi goûte avec les parents	Questionnaire aux parents

Vivre ensemble

Règles de vie commune	Harmonisation des règles de vie (avec un support visuel réalisé avec les enfants)					Questionnaire aux personnels d'école, du périscolaire et du centre de loisirs
Citoyenneté	Projet jeux dans la cour et cour d'EPS		Grands jeux Maternels/élémentaire Elémentaire/ 11/17 ans	Jeux de cohésions	Cycle : Jeux de cohésions 2019/2020	Questionnaire aux personnels du périscolaire (moins de dispute)
	Parcours citoyen	Projet en lien et soutien des associations de la commune 2019/2021			Cycle : découverte des sports et associations de la commune Avril-juillet 2019	Questionnaire aux enfants et associations
	Classe découverte		Vivre ensemble sur un camp (2020)			La mise en place a été faite
	Participation à la semaine contre le racisme					La mise en place a été faite
	Participation aux commémorations et événements de la commune					
	Réalisation d'un repas partagé entre familles, instituteurs et agents pédagogiques					
	Enrichissement du langage	Projet d'école chef-lieu	CLAS et cycle en lien avec la bibliothèque	Création d'un coin lecture accueillant		Cycle : autour des livres
Création d'un réel coin lecture (canapé, tapis, lecture audio...) et projet armoire ludique						

Offrir une ouverture culturelle et sportive	Ouverture culturelle	Projet de l'école maternelle porté sur un parcours culturel				Cycle théâtre	Les projets ont été réalisés	
		Projet d'école avec rencontre avec des auteurs	Atelier théâtre d'improvisation (1soir dans la semaine)	Cycle d'activité à la découverte des arts du spectacle (magie, cirque...)		Février/ mars 2019	Questionnaire enfant et parent	
		« Ecole et cinéma » à Gravin					Cycle : découverte de différents artistes et sorties culturels	
		Projet commun (spectacle de Noel, carnaval, la grande lessive)					Janvier/février 2019	Les projets ont été réalisés
	Ouverture sportive en lien avec le territoire	Sortie sportive en suivant les saisons		Sortie sportive en suivant les saisons		Cycle : découverte des sports et associations de la commune	Questionnaire aux parents et associations	
						Mai et juin 2019		
Sensibilisation à l'environnement	Sensibilisation à la protection de la planète	Projet lutte contre le gâchis/compost						Bilan projet gâchis
		Voir pour projet avec le centre de tri		Voir pour projet avec le centre de tri				Bilan projet (questionnaire enfant)
	Sensibilisation à la flore locale	Chef-lieu : animation autour du verger	Atelier potager				Projet en lien avec la nature	Questionnaire enfant
		Sortie rando					Sortie avec un AMM	
		Sensibiliser les enfants à la lutte contre la pollution						Panneaux réalisés et implantés
		Projet velibus						Projet réalisé

La commission de pilotage a retenu deux projets à développer et trois projets à créer pour l'année 2019/2020 :

-carnaval

-la grande lessive

Objectif sensibilisation à l'environnement :

-compost et lutte contre le gâchis

-sensibilisation à la lutte contre la pollution

-projet velibus

Zoom sur l'évaluation

EVALUATION :

A chaque fin d'année :

-un questionnaire famille

-un questionnaire enfant

-un questionnaire personnel pédagogique

- un bilan de chaque projet